

# Règlement



Bonjour et bienvenue, à vous participant du concours #coââ !

Mon nom est Ginette la grenouille verte, artiste des mares et accessoirement votre guide durant ce concours.

Sur cette page vous trouverez l'ensemble des règles qui permettront son bon déroulement.  
bonne lecture !

## Article 1 - OBJET

L'association Eau & Rivières de Bretagne organise un concours artistique intitulé "#Coââ dans les conditions prévues au présent règlement.

## Article 2 - DURÉE

Ce concours se déroulera du 27 février au 5 mars 2024, 00h (heure française métropolitaine).

## Article 3 - Modalités DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT

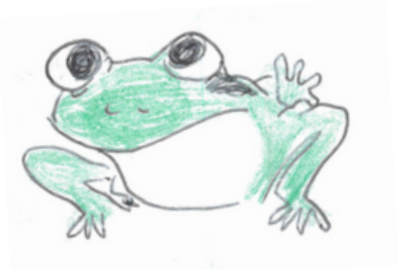
Pour participer au concours, vous devez représenter une imitation de chant d'amphibien : des grenouilles ou des crapauds. La participation est gratuite et sans condition d'adhésion à l'association.

Enregistrez votre vidéo et envoyez la par mail au format MP4 à l'adresse [biodiversite@eau-et-rivieres.org](mailto:biodiversite@eau-et-rivieres.org)

Vous participez au concours pour l'une des catégories suivantes :

- Enfant, de 0 à 12 ans
- Adulte, à partir de 12 ans

Pour que votre participation soit prise en compte vous devez nous communiquer notre nom, prénom, adresse, adresse courriel, et enfin la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.



# Règlement

## Article 4 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant au concours, vous vous engagez à être l'auteur de votre imitation ou son représentant légal.

Vous acceptez que votre vidéo soit utilisée sur le site internet d'Eau & Rivières de Bretagne ainsi que sur ses réseaux sociaux.

Vous acceptez également qu'Eau & Rivières de Bretagne vous communique des informations par courriel.

## Article 5 - MINEURS

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours. La structure organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La structure organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au concours.

## Article 6 - DOTATIONS

Tous les participants auront une entrée gratuite par foyer à l'Aquarium des curieux de nature, situé à Belle-Isle-en-Terre.

Dans la catégorie "adulte", le jury du concours offrira trois prix par ordre croissant :

- Premier prix : un panier cadeau de notre partenaire "Jolie Nature"

*Détails du panier cadeau : savon solide, cotons démaquillants, bougie de massage, dentifrice, brosse à dent en bambou, bouteille de détachant/assouplissant, éponge en tissu, mouchoir en tissu, sac de congélation tissu, glaçons en pierre, sac en toile de jute, bonbons réglisse, bière artisanale, bouteille de cidre*

- Deuxième prix : un panier cadeau offert par le magasin biocoop La Gambille et Traou An douar, 3 livrets pédagogiques et un magazine édité par Eau & Rivières

*Détails du panier cadeau : Limonade, cookies, muesli, purée de pomme, jus d'orange, galette flocon d'avoine, chocolat*

- Troisième prix : un sac en coton biologique Eau & Rivières et 3 livrets pédagogiques

Dans la catégorie "enfant", le jury du concours offrira trois prix par ordre croissant :

- Premier prix : un panier cadeau de notre partenaire "Jolie Nature" et 3 livrets pédagogiques

*Détails du panier cadeau : petite poterie, gourde compote, feutres lavables, dentifrice, boisson aromatisé, livre pédagogique, gourde, paille en bambou, brosse à dent en bambou*

- Deuxième prix : un panier cadeau offert par le magasin biocoop La Gambille et Traou An douar, un sac en coton biologique Eau & Rivières et 3 livrets pédagogiques

*Détails du panier cadeau : Limonade, cookies, muesli, purée de pomme, jus d'orange, galette flocon d'avoine, chocolat*

- Troisième prix : 5 cartes postales

Les trois gagnants seront désignés par un jury composé par l'association. Les résultats seront accessibles en ligne et envoyés directement par courriel aux participants.



# Règlement

## Article 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés par Eau & Rivières de Bretagne. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes qui ont participé au concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [erb@eau-et-rivieres.org](mailto:erb@eau-et-rivieres.org)

## Article 9 - ANNULATION OU MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'association Eau & Rivières de Bretagne se réserve le droit à tout moment d'annuler, de reporter le concours et/ou de modifier une ou plusieurs des modalités du présent règlement après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent et ce, sans recours possible.

## Article 10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

VOTRE CONTACT :

[biodiversite@eau-et-rivieres.org](mailto:biodiversite@eau-et-rivieres.org)



Maintenant que vous êtes au courant des règles et que vous avez mon adresse vous savez ce qu'il vous reste à faire ! Bonne chance !

